

Installation de trois bouées d'amarrage en baie de Saint-Paul

Mercredi 29 juillet 2015, le TCO a installé trois dispositifs d'amarrage écologiques au large du débarcadère de la baie de Saint-Paul.

Ces bouées seront utilisées pour la première fois pour l'arrivée de la flamme des Jeux des îles de l'Océan Indien par la mer, demain samedi 1^{er} août 2015. L'embarcation transportant la flamme des Jeux des îles partira à 10 heures de la Base Nautique des Mascareignes au Port pour rejoindre l'embarcadère de la Baie de Saint-Paul, et s'amarrer vers 13 heures à l'une des trois bouées récemment installées.

Respectueux du milieu naturel, ces systèmes d'amarrage installés sur une profondeur comprise entre 12 et 18 mètres sont équipés d'une bouée intermédiaire et permettent de garder les fonds marins intacts. Le dispositif choisi évite en effet le ragage de chaînes contrairement aux ancres temporaires.

La mise en place de ces dispositifs d'amarrage qui s'inscrit dans le cadre d'une phase test pour la création d'une zone de mouillage organisée plus vaste permettrait le développement d'activités touristiques et de plaisance sur la côte Ouest.

Si l'accès aux bouées est entièrement libre, les bateaux doivent tout de même respecter quelques consignes d'approche et d'amarrage.

Tout d'abord, les embarcations de plus de 20 mètres tout comme celle de plus de 20 tonnes, ne pourront y accéder. Chaque bouée ne peut recevoir qu'un seul bateau.

Pendant toute la durée d'amarrage, une personne devra obligatoirement rester à bord du bateau.

Enfin, en cas de forte houle ou de cyclone, aucun bateau ne pourra utiliser ce système d'amarrage.

Le TCO informe les utilisateurs que l'amarrage reste sous la responsabilité du propriétaire de l'embarcation et les invite à signaler tout problème rencontré sur les dispositifs ou toute usure du système en appelant au 0262.32.12.12 ou par courriel à courrier@tco.re.

Photos d'illustration (cf lien cloud indiqué dans le mèl)

